



Ski Académie et le Groupe Vacances Bleues ont le plaisir de vous inviter à participer au

« 15^{ème} Grand Prix Vacances Bleues »

SLALOM EN 2 MANCHES

Le Dimanche 9 janvier 2022 – LE SUPER SAUZE

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

pour U14 à Masters et accompagnants

Vérifications faites lors de la remise des dossards et des forfaits ainsi qu'aux remontées mécaniques

Cette course est organisée avec le soutien du Groupe Vacances Bleues, de la station Du Sauze Super-Sauze, de la régie du Sauze, des commerçants du Sauze et avec la participation technique du GSSB.

Slalom en 2 manches

Article 1 : Règlement

Le règlement appliqué est celui du Règlement du **CIRCUIT B 2022**.

Cette épreuve compte pour le classement :

- ✓ Du Championnat Départemental des Bouches du Rhône.
- ✓ Du Circuit B du Comité régional Alpes Provence.

Article 2 : Disciplines

Les épreuves se courront sous la forme d'un :

- **SLALOM** en 2 manches pour les catégories **U12 à Mast** (dénivelé entre 100 et 120m pour U12 à U14 et entre 120m et 200m pour U16 à Mast).

Article 3 : Engagements

Engagements (uniquement sous forme copie fichier FFSKI) envoyés par mail à carretta.g@orange.fr et coursegssb@gmail.com

TEL : 06 98 96 35 11 ou 06 07 36 09 59

Avant le jeudi 6 janvier 2022 – minuit – Impérativement

(Un accusé de réception sera automatiquement adressé pour tous les mails)

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Ski Académie

Siège : 70 rue Borde 13008 MARSEILLE

Tel : 06 98 96 35 11 e-mail : carretta.g@orange.fr

Club agréé par le Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports sous le n° 183

Affilié à la Fédération Française de Ski sous le n° 01 068

N° SIRET 448 492 074 00019

Article 4 : Liste de départ et forfaits

Engagement **10€** par coureur, forfait toutes pistes : **16,50€** (pour coureur et accompagnant)

Règlement uniquement par **Carte Bleue avant jeudi 6 janvier** sur lien :

<https://www.ski-academie.com/collect/description/216183-y-grand-prix-des-vacances-bleues>

Une facture conforme au montant réglé sera disponible sur le site
Aucun autre mode de règlement ne sera accepté.

La totalité des engagements est due.

En cas d'annulation, d'absence ou de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

Contrôle des PASS SANITAIRES (pour tous les coureurs et accompagnants de plus de 12 ans) et Remise des listes de départ, des dossards et des forfaits :

- **Dimanche 9 janvier 2022 de 8h à 8h30** **DEVANT** restaurant Le Trappeur au Super-Sauze.

Pour tout dossard non restitué, une somme de 50 € sera demandée.

Article 5 : Horaires et ordre de départ

- **Ouverture des remontées mécaniques à 9h00**
- **Reconnaissance de la 1° manche toutes catégories 9H15 à 9H45**
- **Départ 1° ouvreure 10h00**

- Départ 1° manche des U12 et U14 (dénivelé 100/120 m), dans l'ordre, filles puis garçons, avec attribution des dossards à la mêlée dans chaque catégorie.

- Départ 1° manche U16 à Masters (dénivelé 120/200 m) dans l'ordre dames puis hommes, avec attribution des dossards à la mêlée dans les 2 catégories suivantes, U16, U18 à Masters.

- Départ 2° manche des U12 et U14 (dénivelé 100/120 m) dans l'ordre, filles puis garçons, suivant ordre inverse des dossards de la 1° manche.

- Départ 2° manche U16 à Masters (dénivelé 120/200 m) dans l'ordre, dames puis hommes, suivant ordre inverse des dossards de la 1° manche.

Les abandons ou disqualifiés de la première manche pourront participer à la deuxième manche.

La Remise des prix aura lieu 1h après l'arrivée du dernier concurrent, en bas des pistes du Super Sauze.

Article 6 : Réclamations

Toute réclamation ne sera prise en compte que dans les 15 minutes qui suivent l'affichage de chaque manche et qu'après versement d'une somme de 30 €, remboursée si la réclamation est justifiée.

Article 7 : Récompenses

Une coupe aux coureurs suivants :

- Coupes podiums et médailles au 4° et 5° filles et Garçons pour chaque catégorie

Tout coureur absent à la proclamation des résultats ne recevra pas sa récompense.

Ski Académie

Siège : 70 rue Borde 13008 MARSEILLE

Tel : 06 98 96 35 11 e-mail : carretta.g@orange.fr

Club agréé par le Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports sous le n° 183

Affilié à la Fédération Française de Ski sous le n° 01 068

N° SIRET 448 492 074 00019

Article 8 : Acceptation du règlement

Du fait de son engagement, le club et les coureurs acceptent sans réserve le présent règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident durant les reconnaissances ou la course, lié au non-respect des règles de reconnaissance ou de compétition.

Le Directeur d'Epreuve
Président de Ski Académie

Gilles CARRETTA

Ski Académie

Siège : 70 rue Borde 13008 MARSEILLE

Tel : 06 98 96 35 11 e-mail : carretta.g@orange.fr

Club agréé par le Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports sous le n° 183

Affilié à la Fédération Française de Ski sous le n° 01 068

N° SIRET 448 492 074 00019